ANIMALIER

Fourrière et cimetière animalier

Fourrière animalière

La Fourrière Intercommunale de l'Écuelle Trouée située à Saint Martin Boulogne près du centre commercial, recueille les animaux errants et s'efforce d'en retrouver les propriétaires pour restitution.
La Fourrière a aussi pour **mission d'héberger momentanément les animaux errants**. Elle prend aussi en charge les animaux maltraités ou dangereux, confiés par une autorité judiciaire.

Cimetière animalier

Le cimetière animalier est attenant à la fourrière.
Pour les modalités administratives et les renseignements, l'équipe de la fourrière se tient à votre entière disposition du mardi au samedi de 13h30 à 18h.

L'inhumation des chiens et des chats est encadrée par un règlement.

Tarifs :

- Concession et inhumation : 124.01 € (pour 3 ans), tarif révisable tous les ans

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

- PLAN DU SITE
- MARCHÉS PUBLICS
- ACCESSIBILITÉ
- MENTIONS LÉGALES
- PROTECTION DES DONNÉES
- OFFRES D'EMPLOI
- GESTION DES COOKIES

https://www.agglo-boulonnais.fr/a-votre-service/fourriere-et-cimetiere-animalier?